

Strasbourg, le 24 mars 2023

Le dispositif « fonds air bois » de l'Eurométropole de Strasbourg évolue

Les élus-es de l'Eurométropole de Strasbourg, réunis-es en conseil eurométropolitain, ont adopté à l'unanimité, ce vendredi 24 mars 2023, l'évolution du dispositif « fonds air bois ». Mis en place par la collectivité, ce dispositif a pour objectif d'améliorer la qualité de l'air en limitant les émissions de polluants, notamment les particules fines, provenant de la combustion du bois dans le secteur résidentiel. En effet, si le bois est une source d'énergie économique, sa mauvaise combustion due à l'inadaptation des équipements en fait une source de pollution majeure pour l'air et un risque pour la santé publique.

Le fonds air bois se décline par l'attribution d'une aide financière aux particuliers afin qu'ils remplacent un appareil de chauffage au bois ancien par un appareil de chauffage au bois plus performant et par une sensibilisation aux bons gestes d'utilisation du bois-énergie.

À partir du 1^{er} avril prochain, le dispositif évolue afin de le dynamiser et le faire connaître en:

- Modifiant le montant des aides, à budget investissement constant, de manière à aider davantage les ménages les moins favorisés qui pourront dès lors compter sur une prime de 1800€ (qui était de 1000€ pour les ménages modestes et de 1600 € pour les ménages très modestes auparavant) ;
- Mettant en place du versement anticipé de la prime pour les ménages modestes et très modestes afin que ces derniers n'aient pas à avancer le montant de la prime auprès du fournisseur ;
- Élargissant le dispositif, en permettant de remplacer l'ancien équipement au bois par une source d'énergie renouvelable thermique qui assure une fonction de chauffage (pompes à chaleur respectant des critères de performance et installations solaires thermiques double service).
- Confiant l'animation du fonds et l'instruction des demandes d'aide à l'agence du climat ;

Plus d'informations sur les démarches à effectuer sur le site : chauffageauboiss.strasbourg.eu